

Demain, la mort des CPAS? Eléments et réflexions du débat wallon

Jean-Marc Rombeaux
Bruxelles - 26 mars 2015

Plan

1. Des rétroactes. Et des oublis?
2. La DPR wallonne
3. Service support commun
4. Directeur général commun
5. La fusion commune-CPAS
6. La Fédération veut

1. Des rétroactes. Et des oublis?

Rétroactes

Le débat sur la fusion n'est pas neuf et traverse tous les partis.

Elle a été ardemment voulue par André Cools
Et par ses héritiers?

En 1992, elle a fait débat au fédéral avec une
Ministre de l'Intégration sociale, une certaine...
Laurette Onkelinx

Rétroactes - quelques pas

Directeur général (Secrétaire),
Directeur financier (Receveur)

En Wallonie, chaque année il y a au moins une **réunion conjointe et publique** du conseil de l'action sociale et du conseil communal.

Le Président siège au Collège et peut avoir des attributions scabinales

Le Directeur financier peut être commun à la commune et au CPAS.

5

Rétroactes – AG Fédération - 2014

En janvier 2014, avant les élections, la Fédération des CPAS a fait une assemblée générale sur l'avenir des CPAS.

4 Partis étaient invités. Étaient présent:
Mme Hoyos, M. Bellot, M. Drèze, M. Magnette,

Plusieurs questions leur avaient été posées

6

Rétroactes

Faut-il fusionner la commune et le CPAS ?
Faut-il s'orienter vers une nouvelle fusion des plus petites communes (et donc des CPAS) à taille critique minimum ?

Quid de l'idée de soutenir les synergies CPAS/CPAS ?

Aucun des quatre ne s'est prononcé pour la fusion (CPAS Plus avril 2014)

La **fusion n'était dans aucun programme** de parti

7

2. La Déclaration de Politique Régionale wallonne (DPR)

La DPR

1. Encourager les pouvoirs locaux à **regrouper** les **services supports** (marchés publics, assurances, GRH, **finances**, informatique, patrimoine, etc.) de leurs entités locales en un seul service **sans toucher à l'emploi existant**;

La DPR

2. Encourager les communes et CPAS à **fusionner** sur une **base volontaire** avec maintien d'un comité spécial de l'action sociale pour l'attribution des aides individuelles;

3. Autoriser le CPAS et la commune à engager un **directeur général commun**, à l'instar de ce qui est prévu pour le directeur financier.

3. Service support commun

Service support commun

Suite logique des synergies

Suppose le respect de chacun des partenaires

Quid gestion priorité?

Même appellation, expertise et réalité ◇

Juxtaposition

GRH. Personnel spécifique.

Services finances. Juge et partie.

Service travaux. Maison de repos ◇ route

4. Directeur général commun (Secrétaire commun)

Directeur général commun

Pour le directeur financier,
possibilité entre 5 et 10.000 , 10 et 20.000
2^{ème} hypothèse, 2 situations sur 262. Peu

Quelles modalités?

En dessous de (10.000) habitants ?

Cumul autorisé (1,25 ETP maximum)?

Directeur général commun

Est-ce réaliste ? Si des matières sont communes,
bon nombre sont très éloignées.

Juridique (LO, art. 45) - rappel règle - conseil

Plus possible vu la multiplicité des matières

Plus d'agents, de services, de missions,
de responsabilités.

Demande d'un adjoint, d'un traitement majoré

Quelle économie ?

5. La fusion commune-CPAS

Fusion – Qui l'a voulue?

Discours de Paul Furlan : notaire de la DPR

Discours de Maxime Prévot:
idée apparue en fin de négociation.

On s'est dit: pourquoi pas?

Discours de Willy Borsus:
permettre aux Régions de faire ce qu'elles
souhaitent en termes d'organisation.

Personne ne la voulait

Fusion – Motifs... absents

Flandre: 4 motifs (note Homans, Gvt flamand)

Wallonie: pas de motif dans une note de Gvt

Groupe de travail: cadenassé

on ne peut y parler que modalité

Au Parlement wallon: argument économique,

démocratique

Peu dit politique

Fond idéologique

Fusion – Motif économique?

A qualité et prestation maintenues, aucune
étude scientifique ne montre la plus value de la
fusion.

Déconstruit par le Collectif pour l'avenir des
CPAS

En Wallonie, comme en Flandre, l'idée
d'expérience-pilote a été abandonnée.

Un aveu?

Fusion – Motif démocratique?

Pas d'élu direct, pas de débat public sur la
politique du CPAS

Réunion conjointe commue-CPAS obligatoire.
Pratique? Réunion rare, public clairsemé,
presse absente. Une parlementaire a demandé
des sanctions. L'outil existe, il faut l'utiliser.

Huis clos indispensable pour les dossiers aide
sociale (vie privée)

Fusion – Peu dit politique

Le CPAS est autonome

a un budget important

a un personnel conséquent

Il est parfois « envié »

Il est hors du périmètre de contrôle direct du Bourgmestre

Fort accaparés par leurs missions, certains s'en accommodent bien. Ce n'est pas toujours vrai.

Question d'**influence**, de « **territoire** », mais pas d'intérêt général, de service à la population

Fusion – Fond idéologique

*La construction idéologique ces jours-ci c'est: «si tu es en difficulté, c'est absolument ta **faute**». Ce qui revient à victimiser tout en se pardonnant soi-même. Nous avons pourtant à refuser ce raisonnement: nous avons bien sûr des **responsabilités** personnelles mais il y a aussi des structures dans la société, des constructions qui font en sorte que certains ont moins de chances que d'autres.*

(Tom Lanoye, Ecrivain, Le Soir, 13 mars 2015)

Fusion – Fond idéologique

Pascal Smet, Parlement bruxellois, 12.2014

*Actuellement, on entend des **discours**, surtout en Communauté flamande, qui visent à **culpabiliser** les personnes en situation de pauvreté ou à individualiser leur situation. Très longtemps, nous avons été à l'abri de cette tendance, peut-être grâce à notre tradition chrétienne et aux valeurs d'aide qu'elle véhicule. Mais ce n'est pas une question de religion : les valeurs d'aide font partie de notre héritage historique.*

Fusion – Fond idéologique

*Mais le **discours** a changé, surtout en Flandre, et on constate un repli sur soi et une **culpabilisation des pauvres**. Ce glissement et le retour d'un discours digne du XIX^{ème} siècle sont intolérables. En conséquence, il faut travailler sur les valeurs humaines, et cela n'a rien à voir avec la religion. Il est de notre mission de faire passer le message que la solidarité et la cohésion sociale commencent par nous-mêmes. Si nous oublions la solidarité et l'indignation, si nous oublions les valeurs, nous sommes perdus en tant qu'individus mais aussi en tant qu'être sociaux*

Fusion – Fond idéologique

La Nva réduit la portée du droit à l'aide sociale à Anvers. C'est renvoyer les pauvres à eux-mêmes ou à la charité privée pour leur subsistance.

Liesbeth Homans estime que la garderie doit être réservée aux personnes qui travaillent. C'est renvoyer les pauvres à eux-mêmes ou à la charité privée pour l'accueil de leur enfant.

Fusion – Fond idéologique

Députée NVA, Zuhail Demir a remis sur la table la question de la limitation dans le temps des allocations de chômage. « *Nous devons stimuler les chômeurs avec des réformes supplémentaires afin qu'ils trouvent un emploi. Quand ils réaliseront qu'ils ne peuvent plus payer leurs factures, ils s'appliqueront davantage* »,

La volonté de supprimer le CPAS s'inscrit dans la même ligne idéologique : démanteler le social pour responsabiliser ces coupables de précaires.

Fusion - Des questions sans réponse

Quid du capital culturel des CPAS axé sur l'individu et la dignité humaine ?

Quid du respect du secret professionnel ?

Quid de la confidentialité ?

Travail social et influence politique?

Quid des aides urgentes ?

Maintien du niveau d'initiative et de créativité du travail social?

Fusion - Des questions sans réponse

Adresses de référence ?

Respect de la charte de l'assuré social ?

Agrément des services de médiation de dettes ?

Tutelle des enfants ?

Ordonnancement en séance ?

Fusion - Opportunité

Est-ce le moment d'une telle tuyauterie institutionnelle vu l'explosion de la précarité et de la pauvreté ?

Fusion - Opportunité

Si les réseaux contre la pauvreté veulent que les CPAS changent, ils ne souhaitent pas leur mort. Pour eux, les enjeux sont autres: population pauvre qui ne va pas au CPAS, qualité de l'accompagnement avec une demande massive, pauvreté croissante des enfants, obsession de la fraude, partenariat avec l'associatif,...

(Collectif pour l'avenir des CPAS – mars 2015)

6. La Fédération des CPAS veut

DPR alternative – Coopération

- coopération des CPAS avec leurs partenaires du tissu associatif,
- soutien aux coopérations entre CPAS (cluster, harmonisation des pratiques, inter-CPAS, Chapitre XII, etc.),
- transfert au CPAS des compétences sociales des communes dans une logique des métiers,
- synergies entre communes et CPAS pour les services supports,
- gestion de l'ALE possible par le CPAS.

La **plus value** économique, sociale, politique de la fusion n'a absolument **pas** été **démontrée**. A contrario, avec la fusion on doit s'attendre à de **lourds dommages collatéraux**:

- un risque de politisation des décisions ;
- moins de moyen pour l'aide sociale ;
- des décisions plus lentes et plus rares ;
- la mise en péril du secret professionnel ;
- un imbroglio juridique notamment en terme de maribel social, de charte de l'assuré social, de droits patrimoniaux, de promesses d'investissement,...(audition Parlement 25.2.2015)

Notre Fédération est résolument déterminée à travailler et, s'il le faut, se battre pour qu'une dynamique positive de coopération émerge et l'emporte sur le gâchis prévisible de la fusion (Courrier à M. Borsus, 12.2014)

« L'absurde est encore évitable »
(Hubert Reeves, L'univers a-t-il un sens ?)